



Réf. : BDT/DNS/FNS/DM/210

Genève, le 9 mars 2022

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT
des pays bénéficiaires (54 pays africains)**Objet : Coordination des fréquences transfrontalières : accord sur la méthode de calcul harmonisée pour l'Afrique (HCM4A)**

Madame, Monsieur,

Il y a quelques années, le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a organisé une évaluation de la situation qui prévalait au niveau de la coordination transfrontalière des fréquences dans les pays d'Afrique subsaharienne. Cette initiative, intitulée «Harmonisation des politiques en matière de TIC en Afrique subsaharienne (HIPSSA)», a abouti à un accord harmonisé de méthode de calcul pour l'Afrique (HCM4A), développé sur la base de la version européenne (HCM Europe).

Le projet PRIDA¹ vise à renforcer la coopération entre les pays africains sur la coordination transfrontalière des fréquences.

Dans le cadre des activités du projet PRIDA, l'UIT a également mandaté des experts externes pour :

- Analyser les cadres et accords actuels de coordination des fréquences transfrontalières dans les cinq sous-régions d'Afrique et évaluer leur alignement sur le HCM4A.
- Comparer le HCM4A avec la dernière version du HCM Europe.
- Fournir une proposition sur les systèmes et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.
- Mettre à jour l'accord en tenant compte de la dernière version de l'accord HCM Europe et des résultats des activités PRIDA susmentionnées ; et,
- Développer un manuel comprenant des résumés concis de toutes les procédures techniques et administratives de l'accord HCM4A.

J'ai le plaisir de vous informer qu'une étape importante vient d'être franchie avec la mise à disposition de l'accord sur la méthode de calcul harmonisée pour l'Afrique (HCM4A); une activité qui a été entreprise sous l'égide du projet PRIDA, initiative conjointe UIT-Union européenne à travers 54 pays africains. L'accord

¹ PRIDA signifie "Initiative de politique et de régulation pour l'Afrique numérique" et est un projet financé par l'Union Européenne et l'UIT. <https://www.itu.int/fr/ITU-D/Projects/ITU-EC-ACP/PRIDA/Pages/default.aspx>

HCM4A est composé de procédures administratives pour la coordination transfrontalière et d'une méthode de calcul harmonisée (avec un logiciel de base associé qui reste à enrichir et adapter).

Cet accord a été approuvé et validé par les points focaux des administrations concernées. Une version complète de l'accord et de ses annexes est disponible [ici](#).

J'ai le plaisir de vous inviter à vous joindre à cette initiative en signant la « manifestation d'intérêt » ci-jointe (**Annexe 1**) et en la renvoyant avant le 15 Mars 2022 à Mme Anne-Rachel Inné, Directrice régionale de l'UIT pour l'Afrique (Courriel : anne-rachel.inne@itu.int).

Les pays signataires de la « [manifestation d'intérêt](#) » seront contactés pour la signature de l'accord et invités à rejoindre un groupe de travail visant à adapter le logiciel HCM4A, et à participer à la formation visant à assurer une mise en œuvre réussie de cet accord.

Veuillez noter que M. Jimmy-Christel Ngoma, Chef de projet PRIDA, (Courriel : Jimmy-christel.ngoma@itu.int, tél. : +251 976 073 861) et Mme Anne-Rachel Inné sont à votre disposition pour répondre à toutes vos demandes.

Je saisis cette opportunité pour vous remercier de votre contribution active à la réussite du projet et je me réjouis de notre collaboration continue dans la mise en œuvre de cette importante activité.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, ma considération distinguée.

[Original signé]

Doreen Bogdan-Martin
Directrice

Annexe : Manifestation d'intérêt

CC:

- M. Christian MININGOU, Chef par intérim de la Division de la société de l'information, Commission de l'Union africaine (CUA)
- M. John OMO, Secrétaire général de l'Union africaine des télécommunications (UAT)
- Points focaux dédiés du HCM4A dans les entités gouvernementales de chaque pays.